POLITIQUE HYGIÈNE SANTÉ SÉCURITÉ

Notre objectif principal en matière de sécurité au travail est de ne pas avoir d'accidents de travail ni de maladies professionnelles. La protection de la santé de nos collaborateurs et la prévention des incidents et accidents sont des priorités absolues.

VISION

Un avenir sain et sûr.

PRINCIPES DE BASE

L'intégrité physique ainsi que le bien-être physique et psychique sont des priorités. La santé est un bien très précieux pour chacun d'entre nous. Lorsqu'un travail ne peut pas être effectué en toute sécurité ou met en danger la santé, il faut d'abord éliminer ou minimiser les risques. Dans le cas contraire, le travail ne doit pas être effectué.

Travailler en toute sécurité est pour nous une évidence. Nous sommes convaincus que travailler en toute sécurité contribue au succès de l'entreprise et de chaque collaborateur.

Pour nous, la sécurité au travail passe avant tout par la prévention : éviter ou minimiser les risques, instruire les employés et partenaires qu'une action sûre et conforme aux prescriptions permet d'éviter les accidents et incidents.

La sécurité et la protection de la santé font partie intégrante des objectifs de formations.

La sécurité et la santé au travail sont pour nous des aspects au cœur des décisions de direction. Pour cela ces enjeux sont évalués régulièrement avec le support du service QSE et des institutions officielles en matière de santé sécurité (STI, ITM, AAA) via une communication transparente.

ENGAGEMENTS

Nous nous engageons ensemble (direction, management, service QSE) à garantir et à améliorer la sécurité et la santé de tous les collaborateurs ainsi que des tiers (par ex. intérimaires, stagiaires, visiteurs) en contribuant à leur information et formation. Chacun doit, par son comportement, être garant de sa sécurité et donner l'exemple en matière de sécurité et de protection de la santé physique et psychique. Mais également être garant de la santé et de la sécurité des autres via la vigilance partagée.

Nous nous engageons à respecter toutes les dispositions légales afférentes à notre activité en matière de protection du travail. Lors de la mise en place de mesures de protection, nous tenons compte des 9 principes généraux de prévention.

Nous nous engageons à « être vigilants et à nous impliquer » : Tous manquements à la sécurité doivent être immédiatement remontés à la ligne hiérarchique. En cas de comportement contraire à la sécurité de la part de collègues, de supérieurs ou de tiers, nous interpellons directement les personnes concernées pour remettre la situation en conformité et garantir la sécurité des intervenants internes et externes à notre entreprise.

Chacun est tenu de respecter les règles de sécurité au travail en vigueur, et les instructions (par ex. modes opératoires) doivent être strictement respectées.

L'entreprise met à disposition les ressources nécessaires à la protection du travail : ressources financières, matérielles et temporelles, ainsi que les informations et formations nécessaires.

Nous nous engageons à consulter et faire participer activement les travailleurs (et, le cas échéant, leurs représentants) à toutes les démarches qui ont un impact sur la sécurité et la santé au travail. Cette participation se concrétise notamment par l'implication des équipes dans l'identification des dangers, l'évaluation des risques, la définition des mesures de prévention, le choix des EPI, ainsi que lors des enquêtes d'accidents. Nous encourageons et facilitons la remontée des situations dangereuses et des suggestions d'amélioration, dans un climat de confiance, sans crainte de représailles, et nous garantissons que les retours sont analysés et traités de manière transparente.

Nous nous engageons à améliorer en continu notre système de management de la santé et sécurité au travail ainsi que notre performance SST. Cette amélioration repose sur la fixation d'objectifs, le suivi d'indicateurs, des inspections/audits, l'analyse des événements (accidents, incidents, presqu'accidents), la mise en œuvre d'actions correctives et préventives, et l'évaluation régulière de leur efficacité. Nous revoyons périodiquement l'efficacité du système (revue de direction), intégrons les retours d'expérience et adaptons nos mesures en fonction des évolutions de l'organisation, des activités, des technologies et des exigences légales, afin de renforcer durablement la prévention et les conditions de travail sûres et saines.

Christophe Jacob,
Chief Operation Officer

Victor Goedert,
Chief Executive Officer

23.02.2026

GLOBAL FACILITIES
THE PROPERTY MANAGERS